**Philippe Séro-Guillaume, Professeur,**

**Responsable du Master de LSF à l’ESIT (Paris)**

*Approche contrastive français/Langue des signes française et application en matière d’interprétation*

L’idée, maintes fois rebattue, que la langue des signes est une langue visuelle où la perception joue un rôle moteur. y origine les noms : « *du référentiellement stable, repérés par leur saillances perceptives*». Or, la langue des signes est une construction mentale collective, inscrite dans l’expérience humaine et dans l’Histoire. C’est une réalité culturelle pour ces raisons et qui, comme pour toutes les autres langues, offre un document d’immense richesse sur l’humanité à condition de la saisir dans l’originalité entière de sa constructivité. La sémiologie visuelle, c’est-à-dire les signes manuels sont la manifestation pour l’expression de mécanismes mentaux porteurs des représentations du monde, des autres et de soi. La langue des signes française ne déroge pas à cette réalité du langage, elle n’est pas que sémiologie manuelle/visuelle, elle est une construction en pensée.

Construire …. c’est le mot clef. Comme le dit Piaget : «*L’environnement ne contient aucune information : il est ce qu’il est, un point c’est tout. Pour qu’il y ait information, il faut plus que l’environnement, il faut que le sujet braque ses schèmes sur les objets pour leur conférer des significations*»[[1]](#footnote-1). Cela vaut pour la langue.

Elle peut être conçue comme un ensemble de schèmes, en l’occurrence, les catégories grammaticales, que le sujet braque sur ce dont il a envie de parler. Ces schèmes lui permettent de mettre en forme son vouloir dire. La langue ne reflète pas l’environnement, elle permet la mise en forme de l’expérience que fait le sujet de cet environnement. Le sens commun conçoit les langues comme des répertoires de vocabulaire. Par exemple on va souligner le fait que l’esquimau possède beaucoup plus de mots pour désigner la neige que le français. Cela est incontestable, les lexiques des langues ne se recouvrent pas. Toutefois ce qui différencie plus encore les langues et les caractérise, c’est le mécanisme général des schèmes qui permet la construction, l’emploi et l’articulation des unités de discours (mots, signes, caractères).

Si on revient à la catégorie du nom, il s’agit de mettre à jour sa raison d’être, la nature du rapport à l’objet désigné, à l’objet de pensée.

Un procédé discursif extrait d’un énoncé signé pris sur le vif nous éclairera…

La catégorie du nom n’existe pas à proprement parler en langue des signes mais

on peut y observer un procédé discursif qui illustre le mécanisme qui préside à la construction du nom, un mécanisme universel d’où la portée de cette observation. Un sourd, se voyant reprocher son manque de réalisme, déclare qu’*un rêve peut se réaliser*. Voici comment il procède.

En premier lieu il exécute de la main droite[[2]](#footnote-2) le signe qui signifie au sens propre *je rêve*. La main dont la configuration est celle de la lettre *r* (le *r* de *rêver*) portée au front du côté droit s’en éloigne lentement, ‘*rêveusement’* serait-on tenté de dire. Puis il réitère le signe, toujours de la main droite, et cette fois ci, avec l’index de sa main gauche, il désigne sa main droite. Puis il effectue deux signes le premier pour signifier *possibilité*, et le second, pour signifier *réussite*. Soit en rappel[[3]](#footnote-3) :

( main droite)

[JE-RÊVE] ……. . ,

(index de la main gauche tendu) (main droite)

[**•→**] [JE-RÊVE]

[PEUT] [RÉUSSIR]

 Les dictionnaires ne proposent aucun signe correspondant au nom-substantif *rêve,* ce signe est présenté à tort comme correspondant à l’infinitif *rêver* alors qu’il représente non seulement un comportement mais aussi l’auteur de ce comportement. La phrase-signe [JE-RÊVE] est la seule représentation linguistique offerte par la langue des signes. Il n’existe pas de pronom personnel autonome correspondant au *Je* français Qu’il soit question de la première, de la seconde ou de la troisième personne du singulier ou du pluriel, le signe est toujours le même. Sans indication particulière il vaut pour *je rêve.*  Que l’action soit située dans le passé, le présent ou le futur ne modifie en rien le signe qui n’incorpore aucune marque de temps. Il s’agit d’une phrase-signe qui présente un schéma actanciel comprenant une entité et un comportement.

Le fait que le second signe, [JE-RÊVE] (main droite) est assorti d’un déictique (index tendu de la main gauche) indique que le signeur ne considère pas l’événement *Je rêve* dans son entier, mais qu’au contraire, indépendamment de son auteur, il ne s’intéresse qu’au rêve pour en dire qu’il peut se réaliser. Les deux signes suivants commodément transcrits par [PEUT] [RÉUSSIR] ne sont ni des verbes ni des noms. Ils n’intègrent aucune marque de temps, d’aspect, de nombre ou de genre.

On voit bien ici avec l’occurrence conjointe de [JE-RÊVE] et du déictique, l’index de la main gauche, que le signeur met en exergue un élément de la phrase-signe, le comportement. L’auteur du rêve n’est plus alors considéré ; seul le comportement l’est.

 [Rêv-] se dit de lui-même en quelque sorte ?

 .

C’est le mécanisme par lequel dans une langue comme le français se construit la catégorie nominale. Guillaume l’a montré à maintes reprises. L’exemple développé avec [RÊV-] et qui est un procédé de discours, pas de langue mais de discours, relève de cette même idée en exhibant – si je puis dire – le mécanisme. En même temps puisque c’est en discours que le mécanisme est exhibé, c’est la preuve que la catégorie du nom n’existe pas en langue des signes. Pour autant, le signeur, peut très bien exprimer, en discours, un comportement en soi.

Alors que le comportement *rêver* et l’entité étaient indissociés dans le signe [JE-RÊVE], le déictique (l’index de la main gauche) qui pointe la main droite vient instaurer le comportement en support de signification ; il devient désormais incident à lui-même et donne au sens propre du terme, matière et lieu, *un rêve*, à apport de signification : *… peut se réaliser*. Ajoutons que donner matière et lieu c’est à proprement parler poser dans l’espace. Cette localisation spatiale nous fait comprendre la nature profonde du nom qui est de constituer un objet, - au sens propre du terme : *ce qui est placé devant -* de pensée. En termes guillaumiens : le nom se conclut à l’espace.

Ici donc pas d’anticipation avec la catégorie grammaticale du nom mais un procédé discursif spatial, un prélèvement dans l’espace dirait Gustave Guillaume. Le discours signé présente, analytiquement, d’abord la matière puis le support de signification. Ces deux opérations appelées respectivement par Guillaume le discernement, prélèvement de matière pensable, et l’entendement, saisie de cette matière par les formes grammaticales, sont conjointes en français.

Le nom situe obligatoirement la notion dans l’espace et tout locuteur est assujetti à cela quelle que soit sa langue. En ce sens, les langues des signes ne sont pas plus spatiales que les langues vocales.

Le signeur fabrique le nom en discours, il rend visible, il explicite, *ex-plique* ce qui reste *impliqué* dans le nom-substantif du français.

Et c’est ce que tout locuteur français sait de façon inconsciente. La matière saisie par la forme du nom devient objet de pensée et support de signification. C’est cela qu’il faudrait faire « toucher du doigt » au jeune sourd. Loin de l’iconicité on serait loin de la scolastique.

Précisons que le pointage analysé ne fait pas de [REV-] un nom au sens propre du terme. Le signe n’intègre aucune marque de nombre ou de genre. Le fait qu’il faille d’abord poser la matière pour pouvoir, dans un deuxième temps, pointer le support de signification explique qu’il est impossible, en langue des signes, de commencer idiomatiquement un énoncé comme en français par *le rêve*

Une phrase comme *le rêve dominait le monde d’utopie* est impossible. On pourrait signer la phrase mais en la scénarisant, c’est-à-dire en suivant les opérations sous-jacentes propres à la construction du discours signé. Et cela vient de ce qu’en langue des signes la catégorie du substantif n’existe pas. Une langue impose ses contraintes à un sujet quand celui-ci appréhende ce qui l’entoure, ses pensées, les objets, son milieu, son rapport aux autres. Dans l’histoire de la science du langage on a parlé du *génie* d’une langue, de la langue *vision du monde*, avec Guillaume nous parlons d’univers de représentation propre à un peuple ou groupe humain concentrant son rapport au monde. La langue des signes est donc, elle aussi, un univers propre de représentation. C’est pourquoi, si on veut la respecter il faut la décrire dans sa réalité singulière. Seule la théorie guillaumienne permet d’identifier le même mécanisme de pensée sous les apparences aussi éloignées que le nom substantif du français et le quasi-substantif[[4]](#footnote-4) du discours signé, c’est-à-dire le signe manuel assorti d’un déictique. Il est impossible de ne pas souligner, ici, la profondeur des vues du linguiste et la dimension réellement anthropologique de sa démarche. La psychomécanique (ce terme désigne à la fois la théorie et les techniques d’analyse du langage proposées par G. Guillaume) fournit les outils nécessaires pour reconnaître« *ce qu’il y a sous les apparences linguistiques et de quel mécanisme – celui de l’entendement humain - elles sont le miroir (…)*».[[5]](#footnote-5)Elle permet de rendre pleinement justice au discours signé en mettant en évidence qu’il est à même de résoudre un problème fondamental à savoir, signifier l’incidence du signe, et ce, avec l’originalité inhérente à ses signifiants manuels. En retour, le discours signé offre incontestablement un champ d’observation privilégié du développement du langage humain. La richesse de la langue des signes ne réside certainement pas dans les catégories grammaticales que certains présupposent en elle, qu’il s’agisse d’auteurs français, européens ou nord-américains[[6]](#footnote-6). Elle ne réside pas plus dans l’iconicité.



1. Inhelder B., Garcia R., Vonéche J., ***Hommage à Jean Piaget,***  ***Epistémologie génétique et équilibration***, Delachaux Niestlé Neuchatel-Paris, 1977, p.59. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les locuteurs de la langue des signes ont une main qui est dite rectrice (la main gauche pour les gauchers, la main droite pour les droitiers), qui est plus active, qui produit les signes dont l’exécution ne nécessite qu’une seule main. On comprendra, donc, que le signe aurait pu être positionné à sa gauche par un gaucher. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les signes sont transcrits en caractères majuscules entre crochets, les tirets indiquent qu’il s’agit bien d’un signe unique même si plusieurs mots sont nécessaires pour le transcrire [↑](#footnote-ref-3)
4. terme utilisé dans ***Langue des signes, surdité et accès au langage***, Éditions du Papyrus, France, 2008, 205 p. [↑](#footnote-ref-4)
5. Guillaume,Gustave, ***Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume***, recueil de textes inédits préparé en collaboration sous la direction de Roch Valin, Québec-Paris, Presses de l’université Laval – Klincsieck, 1973, 256 p. - p. 28. [↑](#footnote-ref-5)
6. Par exemple dans Daigle, Daniel & Parisot Anne-Marie (sous la direction de), ***Surdité et société***, Presses de l’unviersité du Québec, 2006, 198 p. [↑](#footnote-ref-6)